u 20 AOÛT AU 14 SEPTEMbre prochains, les États signataires du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) doivent se réunir à Genève pour examiner le fonctionnement du Traité. L'événement est important, car ce sera la dernière rencontre de ce genre avant que les parties se réunissent de nouveau en 1995 pour décider si le Traité demeurera en vigueur pour une période indéfinie, ou s'il sera prorogé pour une ou plusieurs périodes supplémentaires d'une durée déterminée.

Le TNP (comme on l'appelle communément) a été ouvert à la signature en 1968, après de nombreuses années de négociations aux Nations-Unies; il vise expressément à prévenir la dissémination de l'arme nucléaire. Selon les dispositions du Traité qui est entré en vigueur en 1970, chaque État doté d'armes nucléaires s'engage à ne pas transférer ces armes à qui que ce soit. Les États non dotés d'armes nucléaires, pour leur part, acceptent de ne pas en faire l'acquisition. Pour que le respect de cette obligation soit confirmé, ces derniers s'engagent également à soumettre toutes leurs activités nucléaires pacifiques aux mesures de garanties prévues par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

Quatrième Conférence d'examen

La Conférence de 1990 (tout comme celles de 1975, 1980 et 1985) s'inscrit dans le cadre des conférences quinquennales prévues par le Traité et elle a pour but de s'assurer que les objectifs et les dispositions du Traité sont en voie de réalisation. Au cours des trois conférences précédentes, toutefois, l'unanimité à ce sujet n'a pas toujours été acquise.

Pour les États signataires non dotés d'armes nucléaires, le TNP n'a pas seulement pour but de prévenir la dissémination de l'arme; il vise également à assurer le désarmement nucléaire. Aux termes de l'Article VI, par exemple, «toutes les parties s'engagent à poursuivre de bonne foi et à une date rapprochée des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires et au désarmement nucléaire». De plus, le Préambule du Traité rappelle que «les parties au Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau (PTBT), sont résolues à en arriver à un arrêt complet de toutes les explosions d'armes atomiques...»

Étant donné la multiplication quantitative et qualitative des armements nucléaires chez les puissances signataires dotées de ces engins (c'està-dire les États-Unis, la Grande-Bretagne et l'Union soviétique), plusieurs États non «nucléaires» ont reproché à ces pays, dans le passé, de ne pas oeuvrer pleinement à la réalisation des objectifs du TNP car, selon eux, les obligations du Traité en matière de désarmement incombent d'abord et avant tout aux seules puissances qui, en vertu des dispositions du Traité, peuvent posséder ces armes et continuer à procéder à des essais nucléaires. Le contentieux à ce sujet fut tel

COMPLÉMENT DU CONDENSÉ SUR LA LIMITATION DES ARMEMENTS

LA QUATRIÈME CONFÉRENCE D'EXAMEN DU TRAITÉ SUR LA NON-PROLIFÉRATION DES ARMES NUCLÉAIRES

qu'à la Deuxième Conférence d'examen du Traité en 1980, les parties n'ont pu s'entendre sur une déclaration finale, de sorte qu'aucune réaffirmation formelle de soutien en faveur du Traité n'a eu lieu.

Bien que des progrès importants aient été accomplis en ce qui concerne les questions de désarmement nucléaire (notamment depuis la conclusion du Traité de 1987 sur les FNI, qui élimine toute une catégorie de missiles et, plus récemment, avec l'avancement des négociations START sur une réduction possible de près de 50 p. 100 des armements nucléaires stratégiques), on s'attend tout de même à ce que la question d'une interdiction complète des essais nucléaires marque profondément les discussions de la Conférence de 1990. À cet égard, deux des trois gouvernements dépositaires du PTBT (les États-Unis et la Grande-Bretagne) ont déclaré ouvertement qu'ils s'opposeraient à l'initiative de signataires voulant convertir cet accord en un Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, lors d'une conférence d'amendement prévue pour janvier 1991. Leurs efforts ne devraient pas passer inaperçus à la Conférence du TNP.

L'aide au développement de l'énergie atomique à des fins pacifiques est considérée par plusieurs comme un autre objectif important du TNP. Toutefois, comme les technologies nucléaires sont moins en demande (à cause principalement de facteurs économiques et environnementaux comme l'accident de Tchernobyl), la question devrait soulever moins de discussions qu'aux conférences précédentes. Par ailleurs, le problème de la capacité nucléaire des États non signataires pourrait, encore une fois, créer une vive controverse. Sur ce point, nombreux sont les pays qui reprochent au TNP de ne pas interdire la coopération entre les États signataires et les États non signataires, car ces derniers n'acceptent pas les vérifications complètes de l'AIEA, alors qu'il n'existe presque aucune différenciation possible entre les technologies nucléaires à buts pacifiques et celles servant à des fins militaires.

Les enjeux

Quand le Traité est entré en vigueur en 1970, quarante parties y adhéraient. Il y en a maintenant quelque 140, soit plus que pour n'importe quel autre accord de limitation des armements jamais négocié. En vingt ans d'existence, l'Agence internationale de l'énergie atomique n'a décelé aucune dérogation aux obligations du Traité, et

aucune des parties n'a fait appel à son droit de retrait, dont un pays peut se prévaloir aux termes de l'entente s'il estime que ses intérêts suprêmes sont menacés.

Bien qu'il soit maintenant reconnu comme la pierre angulaire du régime international pour prévenir la dissémination de l'arme atomique, le TNP demeure tout de même un instrument fragile. La Chine et la France n'y ont pas encore adhéré (quoique des rumeurs

circulent voulant que Paris ait l'intention d'adhérer au Traité), ce qui fait que seules trois des cinq puissances dotées d'armes nucléaires sont officiellement liées par les obligations du Traité. De plus, l'absence d'Israël, de l'Afrique du Sud, de l'Inde, du Pakistan, du Brésil et de l'Argentine, tous soupçonnés d'avoir ou de vouloir acquérir un armement nucléaire, continue d'être une menace grave pour l'accord.

En dépit des débats importants que certaines questions risquent de soulever, personne ne pense que la Conférence de 1990 échouera. On prévoit, toutefois, que cette réunion des parties pourrait marquer l'amorce des discussions sur l'avenir du Traité après 1995. À ce sujet, et comme cela se discute déjà dans certains milieux, l'idée de proroger le TNP pour un seul terme de très courte durée en contrepartie, par exemple, d'un engagement ferme en faveur de la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires à une date précise pourrait monopoliser les discussions officieuses de la Conférence. Pour les partisans du TNP, cependant, l'adoption d'une telle stratégie serait très dangereuse et pourrait entraîner la perte du Traité.

Si l'on met fin au Traité, l'AIEA perdra le droit d'inspecter plusieurs programmes nucléaires qui, jusqu'à présent, ont toujours été reconnus (notamment grâce à l'application des mesures de vérification de l'Agence) comme servant à des fins pacifiques seulement. L'énergie nucléaire ne pouvant être fractionnée entre atomes civils et atomes militaires, la perte du système TNP-AIEA aurait pour conséquence de jeter un voile d'incertitude sur de nombreux programmes nucléaires. Cette incertitude serait d'autant plus grande que, selon les données actuelles, pas moins de trente pays posséderaient désormais les moyens de fabriquer une arme nucléaire d'ici la fin de la décennie.

Entre la découverte de l'énergie atomique et la mise en oeuvre du TNP, quelque vingt-cinq ans se sont écoulés. Pendant cette période, de nombreuses tentatives pour empêcher une plus grande prolifération des armes nucléaires se sont succédées avec plus ou moins de succès. Même si le Traité n'est pas sans faiblesses, ses partisans reconnaissent les difficultés insurmontables que présenterait la mise en oeuvre d'un nouvel accord international de non-prolifération, et c'est pourquoi le succès de la Conférence d'examen de 1990 est très important pour eux.

- MARIE-FRANCE DESJARDINS

Marie-France Desjardins est chercheure à l'Institut.